

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N°13

SEANCE DU 18 MARS 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 11 mars 2022, s'est réuni le 18 mars 2022 à 8h30 à Perrex sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 27

Date de convocation : 11 MARS 2022
Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES		X	
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD		X		MORANDAT OLIVIER			X
	JACQUET CLAUDE	X			MIVIERE PASCALE		X	
	PALLOT JACQUES		X		CHANTEUX SOLVEIG	X		
	PONCIN GEORGES		X		LOTTE BERNARD	X		
	BIGOT AGNES	X			POLONIA JOSEPH		X	
	GARREAU ELISABETH	X			SANJUAN CATHERINE		X	
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL		X		AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL		X		BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	CAMILLERI JEAN-LUC	X			GOYON MARIE-ANGELIQUE	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
CHANEL BRIGITTE		X		ROZIER JOELLE	X			
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE		X		LAURENT MICHELE	X			
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN	X			BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY			X
	VIOT DOMINIQUE	X			RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN			X	VERT JACQUES			X
	CLEYET-MARREL CLAUDE		X pouvoir Lux JM		CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE		X		FONTAN CORINE		X	
	BRUNEL PHILIPPE		X		DOUCET-BON BRUNO			X
	ROBERT MAGALI		X		PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
VARVIER SERGE			X	DEBROS PASCAL			X	
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

La séance est ouverte à 08h30.

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Romain Cottey assure le secrétariat de séance de l'Assemblée.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU N°12 DU COMITE SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2022

Le procès-verbal du dernier Comité Syndical est approuvé à l'unanimité.

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Chaque délégué titulaire et suppléant a été destinataire par courriel de la maquette du compte administratif 2021 avec la convocation.

Monsieur FERRE fait état des investissements et des dépenses de fonctionnement. Un focus est réalisé sur les services extérieurs.

Monsieur FERRE détail ensuite, les recettes de fonctionnement ainsi que les résultats de clôture de l'exercice. Il rappelle que le besoin de trésorerie est constant sur l'année car la redevance incitative est facturée semestriellement postérieurement au service fait ce qui génère un décalage dépenses – recettes qui peut à l'extrême atteindre 9 mois.

Monsieur Ferré quitte l'assemblée durant le vote du compte administratif qui est approuvé à l'unanimité par les membres du comité syndical.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur FERRE présente les résultats du compte de gestion, identique au compte administratif.

Le compte de gestion est voté à l'unanimité par les membres du comité syndical.

5. AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS

Monsieur FERRE présente l'affectation des résultats antérieurs.

L'affectation des résultats est votée à l'unanimité par les membres du comité syndical.

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Chaque délégué titulaire et suppléant a été destinataire par courriel de la maquette du budget primitif 2022 la convocation.

Monsieur FERRE rappelle les investissements prévus en 2022.

Monsieur Fontanilles Fabien détail les travaux de mise en conformité à venir sur la déchèterie de St Jean sur Veyle. Mme BODILLARD demande si la déchèterie fermera durant la période des travaux. Monsieur Fontanilles lui indique que la déchèterie fermera mais qu'aucune date n'est fixée pour le moment. Les usagers pourront utiliser les autres déchèteries du SMIDOM notamment celle de Vonnas.

Question de Monsieur MARECHAL concernant la disposition des bennes : la benne déchets non recyclables est présentée en dernier, les usagers sont obligés de faire deux fois le tour, pourquoi ? Monsieur Jarret indique que la benne ne doit contenir que des déchets non recyclables. Des caractérisations effectuées en 2021 ont mis en évidence qu'en moyenne plus de 30% des déchets déposés dans cette benne étaient recyclables et auraient dû être déposés dans les autres bennes appropriées pour le recyclage.

Ces erreurs représentent une dépense environnementale et financière conséquente qu'il convient de limiter. La réorganisation des bennes demandée par le SYTRAIIVAL sur tout son territoire est donc effectivement réfléchi, afin que les usagers jettent en premier tous ce qui est recyclable puis le DNR.

Mme LAURENT indique que les gardiens n'ont pas le même discours au sein des déchèteries sur les indications apportées aux usagers. Monsieur FERRE indique que les gardiens sont réunis au sein du SMIDOM

tous les 6 mois et que des consignes claires leurs sont apportées sur l'organisation des déchèteries. Concernant les démarches nouvelles, il convient de laisser le temps à chacun, gardiens et usagers de les intégrer.

Monsieur FERRE poursuit l'explication des investissements 2022 en indiquant que les déchèteries de St Jean sur Veyle et Francheleins sont nouvellement dotées de locaux de réemploi et qu'une convention avec l'association Ecosol-le Pont est en cours de rédaction.

Monsieur FERRE rappelle également les recettes en investissement pour le budget 2022 en indiquant la possibilité d'un nouvel emprunt à hauteur de 250 000 €. Le syndicat bénéficie également du FCTVA sur les investissements réalisés.

La partie fonctionnement du budget 2022 est abordé par Monsieur FERRE, qui indique pour la partie dépenses, la stabilité des dépenses de personnel. Pour la partie achats courants du SMIDOM : une hausse des coûts essentiellement sur l'achat de carburant. Sur les services extérieurs, augmentation contractuelle de 6 % des indexes marchés publics sur les prestataires EGT et Chimirec en déchèteries. A noter également pour 2022, l'assistance d'un bureau d'études pour l'élaboration du PLPDMA et une communication plus étendue sur les ECT et les Biodéchets.

Concernant la partie recette de fonctionnement, une baisse de 175 k€ est estimée. Avec notamment une forte baisse des soutiens de l'éco organisme CITEO. Les régularisations de recettes 2019 et 2020 ayant temporairement amplifiées les recettes 2021.

Estimation des résultats d'exploitation 2022

	R 2020	R 2021	EXP 2022
Dépenses fonctionnement	3 958 545 €	4 306 171 €	4 761 735 €
Recettes fonctionnement	3 914 794 €	4 638 449 €	4 463 016 €
Résultats hors report	-43 751 €	332 278 €	-298 719 €

Synthèse du budget 2022

B 2022	Fonctionnement	Investissements
Recettes	5 577 387 €	1 218 216 €
Dépenses	5 577 387 €	1 218 216 €
Resultats	0 €	0 €

Monsieur Goiffon, indique que la situation du SMIDOM n'est pas inquiétante au vu des recettes de la Redevance Incitative. Monsieur FERRE explique que compte tenu des incertitudes actuelles, la tendance est malgré tout à la baisse. En effet, l'assiette de facturation baisse avec l'extension des consignes de tri et les biodéchets à la source qui génèreront un volume collecté et donc facturé moindre, alors que les coûts de transport et traitements des déchets sont quant à eux, à la hausse.

Le budget 2022 est voté à l'unanimité par les membres du comité syndical.

Le président est autorisé à signer la délibération associée et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à son exécution.

MONSIEUR FERRE indique qu'il y a actuellement de nombreuses réclamations sur le minimum facturable et qu'un débat devra avoir lieu lors d'un prochain comité sur ce sujet. Ceci, tout en prenant en compte la sécurisation des recettes du SMIDOM.

L'habitant ne comprend pas qu'il doive fournir des efforts de tri alors, qu'il est facturé sur un minimum plus important que sa production.

Concernant l'extension des consignes de tri : les nouvelles consignes vont être mises sur les colonnes et une communication va être effectuée sur les mois à venir.

Mme Chanteux constate que la moitié des habitants ont eu la communication Sytraival.

Monsieur FERRE indique que des courriers complémentaires seront adressés notamment pour le passage en C0.5. Pour les communes déjà en C0.5 ou en C1 des flyers pourront être distribués sur demande afin de les adjoindre à leurs communications communales.

Des documents sont également téléchargeables sur le site internet du SMIDOM à l'adresse <https://smidom.org/fr/rb/624717/publications-28> pour alimenter les panneaux pockets ou autres supports d'information des communes.

Monsieur Jarret explique que les ECT semblent après seulement quelques semaines de mise en œuvre, apporter une augmentation de 10% des tonnages collectés dans les colonnes emballage (jaunes).

Mme LAURENT demande si les ECT ont fait baisser les refus de tri. Monsieur Jarret confirme car mécaniquement, en moyenne 9% des refus de tri étaient constitués d'emballages aujourd'hui compris dans le périmètre ECT

Afin de donner aux élus une vision plus précise de l'extension des consignes de tri, le Sytraival interviendra lors du prochain comité syndical, le 6 mai 2022.

Toujours dans une logique d'apports pédagogiques une visite du centre de tri Nicollin sera proposée au deuxième trimestre aux membres du comité syndical, ainsi qu'aux élus ou personnels communaux qui le souhaitent (visite réglementairement limitée à 30 personnes).

Une formation à l'attention des personnels communaux (administratifs et techniques) ou élus hors délégués sera également proposée en juin.

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur FERRE énumère les mouvements du personnel.

Concernant la préparation du passage en C 0.5 de certaines communes, le calendrier des interventions de Monsieur FERRE auprès des conseils municipaux est présenté.

Monsieur Peigné indique que sur Saint Didier, beaucoup d'élus sont réticents au changement. Car il y aura moins de services alors que le prix de la redevance n'est pas à la baisse. Revoir le nombre de levées minimum serait un moyen de faire évoluer les mentalités.

Madame Garreau indique que selon elle, on ne peut parler de réduction du service car en évoluant de 52 passages annuels à 26 nous sommes toujours au double du nombre moyen de présentations de bacs par foyer qui est de 12 sur l'année.

Monsieur Goiffon poursuit en indiquant que pour les communes récemment passées à la redevance incitative, les usagers ne comprennent pas le changement.

Monsieur FERRE explique qu'en allégeant le nombre de tournée, nous pouvons envisager de reprendre en régie, à moyens humains identiques, la collecte des ordures ménagères des communes de Bords de Veyle et ne plus recourir à un prestataire extérieur. Ceci engendrera une économie d'échelle.

Monsieur FERRE informe également du changement concernant l'organisation des collectes les jours fériés. Dorénavant les collectes seront maintenues sauf pour le jour de Noël et le 1^{er} mai.

Monsieur FERRE poursuit en indiquant que le contrôle d'accès en déchèterie est opérationnel sur tous les sites avec 86 % de taux de reconnaissance automatique.

Une opération de broyage des déchets vert à domicile est prévue en mai (Voir Christèle pour rappeler les communes concernées).

Afin de fiabiliser les bases de données usagers des différentes communes et du SMIDOM, les fichiers des arrivées – départ 2021 seront envoyés à chaque commune pour corrections éventuelles et retour au SMDIOM.

Concernant la mise en place des panneaux solaires du SMIDOM : les consultations sont en cours avec la participation de Messieurs ECKERT et Monsieur DAVIDIAN.

Monsieur MARECHAL aborde la possibilité de prêt de bacs temporaires ou de sacs gratuits pour les familles accueillantes de réfugiés Ukrainiens. Des prêts bacs " non facturés" pourront être octroyés. La demande est à faire par les foyers concernés auprès de l'accueil du SMIDOM.

Une question est posée concernant l'utilité des cartes d'accès en déchèteries depuis la mise en place de service du contrôle par lecture de plaques d'immatriculation.

Monsieur Fontanilles explique, que seuls les badges de deuxième génération identifiables par l'inscription d'un numéro de puce au verso, peuvent être conservés pour une utilisation éventuelle à moyen terme sur des colonnes ordures ménagères à contrôle d'accès.

Smidom Veyle Saône Ce badge est strictement personnel

BADGE N° : 24202
PUCE N° : 
1A77F7C1

Si vous trouvez ce badge, merci de le déposer dans une des déchèteries du Smidom Veyle Saône ou à l'adresse ci-dessous.

Smidom Veyle Saône
Parc Actival
233 rue Raymond Noël
01140 Saint Didier sur Chalazonne
Tél. : 04.74.04.94.69



www.smidom.org

Les autres modèles plus anciens sans code à barres n'ont plus d'utilité et sont à détruire.

LE PROCHAIN COMITE AURA LIEU LE VENDREDI 6 MAI 2022.



Le Président


Paul Ferré